

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE DESAIGNES
DU VENDREDI 22 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de DESAIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de son Maire en exercice, Monsieur Marc BARD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 mars 2019.

Présents : Mesdames Odile COURCHELLE, Amandine GRAY, Nadine POINT, Ginette ROCHEDY et Marie-Noëlle ROCHEDY, Messieurs Robert ARNAUD, Marc BARD, Daniel BARBAROSSA, Bernard BETRANCOURT, Jean-Pierre BRET, Francis RIOU, Bruno ROUX et Thomas SOUBEYRAND formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Madame Pascale PETTAVINO.

Absente avec pouvoir : Madame Lucile FOROT avec pouvoir à Monsieur Thomas SOUBEYRAND.

Monsieur Jean-Pierre BRET a été nommé secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu des délibérations prises lors de la séance du 1^{er} février 2019.

Aménagement du Territoire

Adressage communal : approbation des dénominations de voies, de la numérotation métrique des immeubles - Choix des plaques de rue et de numéro

Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Société GEOA ainsi que les membres du groupe de travail ont déposé le dossier finalisé de l'adressage communal de la commune, qui permettra le repérage (services de secours, la Poste, autres services publics ou commerciaux), la localisation sur les GPS, l'identification des adresses des immeubles et leur numérotation.

Le Conseil municipal, considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places publiques, à l'unanimité, valide le principe général de dénomination et numérotation des voies de la commune, adopte les dénominations des voies communales, approuve le système de numérotation métrique retenu pour chaque point d'adressage, et approuve le choix les entreprises Rochetaillée, Burrial et Morgane Merle pour la réalisation des plaques de rue et de numérotation des immeubles.

Finances Locales

Annulation de factures d'eau

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'annuler 2 factures d'eau émises à tort en décembre 2018 (départ des abonnés), pour un montant total de 147,28 € HT (soit 156,13 € TTC).

Convention avec la Radio Des Boutières

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la convention proposée par l'association RDB pour l'année 2019 permettant la diffusion des manifestations majeures organisées par la commune, moyennant la somme annuelle de 465 €.

Fonction Publique

Création d'un emploi saisonnier pour la surveillance de la baignade

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de recruter une personne en contrat à durée déterminée afin d'assurer la surveillance de la baignade durant la saison estivale 2019, soit pour la période du 1^{er} juillet au 31 août, et autorise le Maire à signer le contrat de travail avec la ou les personnes qui auront les compétences nécessaires.

Création d'un emploi permanent autorisant le recrutement d'agents contractuels pour l'Office Culturel

Sur le rapport de Monsieur Bernard BETRANCOURT, adjoint au Maire, exposant la nécessité d'un emploi à l'Office Municipal de la Culture, le Maire propose à l'assemblée de créer un emploi d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 25 heures par semaine annualisées pour occuper les fonctions d'assistant(e) culturel(le).

Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel compte tenu du manque d'informations sur la pérennité de ce poste sur plusieurs années, l'agent recruté devant justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur de la culture.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du Maire.

Augmentation du temps de travail du poste d'ATSEM

Monsieur le Maire explique que le poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à l'école maternelle est actuellement à temps non complet, soit 33 heures hebdomadaires.

Compte tenu de la charge de travail, il propose au Conseil municipal d'augmenter le nombre d'heures de ce poste en le passant à temps complet, c'est à dire 35 heures par semaine à compter du 1^{er} mai 2019.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter à compter du 1^{er} mai 2019, le temps de travail du poste d'ATSEM principal 2ème classe TNC, qui passera ainsi de 33 heures à 35 heures hebdomadaires.

Arrivée de Madame Pascale PETTAVINO

Questions diverses

Convention avec Ardèche Musique et Danse pour des séances d'interventions musicales en milieu scolaire

Madame Pascale PETTAVINO présente au Conseil municipal la proposition du Conservatoire Ardèche Musique et Danse pour des interventions musicales en milieu scolaire et précise que l'école primaire de Désaignes souhaiterait en bénéficier pour la rentrée scolaire 2019-2020.

Le cycle d'interventions musicales comprendrait pour chacune des 4 classes, 15 séances de 1 heure, représentant un coût global de 2 100 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition, autorise le Maire à signer les conventions nécessaires avec le Syndicat mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse, et décide de prendre en charge les frais correspondants à cette activité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.